

VOTEZ

SYNERGIE-OFFICIERS

LE CHOIX DE L'AMBITION

UN CORPS UNIQUE DE COMMANDEMENT
ET DE DIRECTION AU PARCOURS DE CARRIÈRE VALORISÉ
ET À LA GESTION FLUIDIFIÉE

UNE REFONTE PROFONDE DE LA NOMENCLATURE DU CORPS DE COMMANDEMENT

Mise en place en 2004 dans le cadre d'un processus de reconnaissance des métiers et de valorisation des parcours professionnels des membres du corps de commandement, la nomenclature est l'ensemble des codes d'identification des postes le constituant.

Ces derniers sont catégorisés en A (postes d'apprentissage pour des jeunes officiers), B (postes de capitaines confirmés permettant d'évoluer sur le grade de commandant) et C (postes de commandants et sommitaux).

La nomenclature, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est mise en œuvre depuis le 1er janvier 2020.

Si elle permet de donner une visibilité aux postes offerts dans le corps de commandement et d'envisager un véritable parcours de carrière, elle demeure cependant trop figée pour être en mesure de faire face, d'une part, aux départs en retraite massifs attendus dans les prochaines années, et d'autre part, au recrutement important de jeunes officiers entamé depuis trois ans (à titre d'exemple les deux dernières promotions d'officiers comptent respectivement 350 et 406 élèves).

En réponse à ces problématiques, SYNERGIE-OFFICIERS a déjà obtenu la fusion des niveaux A1 et A2 afin de fluidifier la gestion RH des jeunes officiers et rehausser certains postes en B1.

Cette fusion permettra une sélection mieux contrôlée des postes proposés en sortie d'école en tenant compte du positionnement des officiers déjà en poste, plus de fluidité lors des campagnes de mobilité et plus d'opportunités pour les officiers non éligibles au B1.

Pour que la nomenclature reste un véritable outil, utile et favorable à l'officier pour faire évoluer son parcours et sa carrière, SYNERGIE-OFFICIERS demande la poursuite des travaux entamés sur la nomenclature et plusieurs adaptations :

→ Refonte profonde de la nomenclature pour tenir compte du changement de physionomie du corps induite par le protocole de 2016 (40/40/20) avec un rehaussement significatif du nombre de postes à responsabilité et haute responsabilité (de B1 à C).

→ Possibilité de cagnottage GRAF pour les capitaines occupant des postes B2.

→ Désimplantation des échelons spéciaux des emplois fonctionnels, à l'instar du HEA de divisionnaire.

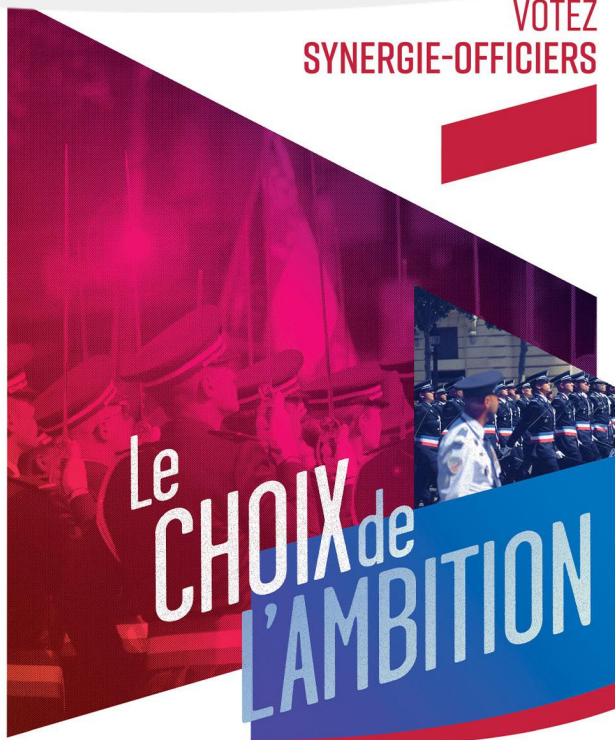
→ Nomenclature lissée pour les cadres de Major à Commissaire général avec implantation de zones grises pour permettre de la souplesse dans la nomination sur certains postes.

SYNERGIE-OFFICIERS LE SEUL SYNDICAT SIÉGEANT EN CAP ET DANS TOUS LES COMITÉS TECHNIQUES POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS.

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**

VOTEZ
SYNERGIE-OFFICIERS



**SYNERGIE
OFFICIERS**